

Le Groupe Reibel s'installe en Chine

Les autorités de Changle City (agglomération de Fuzhou), dans la province chinoise de Fujian (sud-est), ont octroyé au groupe belge Reibel et à ses partenaires, dont le local Weiming Investment Group, un terrain de vingt hectares (200.000 m²) en zone économique aéroportuaire de libre échange sur lequel sera construit, en théorie dans un délai de deux ans, la plateforme logistique de 124.000 m² déjà baptisée « Sino-Eur Reibel (Fuzhou) Airport Bonded Logistics Park Co Ltd ». Dédiée aux investissements et au commerce entre l'Europe et la Chine, cette entreprise verra son capital réparti à concurrence de 70% pour Weiming, de 10% pour Winhopes et du solde de 20% pour Reibel, qui y apportera son savoir-faire dans le domaine du transport et de la logistique internationaux et des services d'import-export sous douane ; la société bruxelloise sera par ailleurs chargée de sa gestion opérationnelle. Elle assurera en outre un pont commercial, en facilitant l'implantation à Bruxelles d'une représentation commerciale du Port de Fuzhou et en favorisant activement les échanges commerciaux au départ de l'Europe. En revanche, elle n'effectuera aucun apport en numéraire. Le montant global des futurs investissements d'infrastructures exprimé en espèces est estimé à environ 150 millions de dollars.

Le projet industriel motivé par la future implantation réside dans l'objectif d'attirer d'autres compagnies européennes, et de leur servir de tremplin ou de base pour leur futur développement en Chine. Répartis sur trois zones, à savoir affaires, manufacture et facilités, les bâtiments pressentis seront des entrepôts commerciaux traditionnels (dont l'un sera soumis à des contrôles de température afin de préserver la chaîne du froid nécessaire entre autres au chocolat, à la bière, au vin, aux charcuteries...) ou réservés à l'e-commerce, des centres de services pour le commerce de matières premières à destination de l'industrie textile - le tout sous douane (« bonded warehousing ») -, ainsi qu'un building réservé à l'administration et les prestataires de conseils (des bureaux pourront notamment accueillir des notaires, avocats, traducteurs...) ou encore un hall de démonstration consacré au commerce sino-européen. Des show-rooms seront par exemple prévus afin que les PME puissent exposer leurs produits. Enfin, il est également prévu que le parc comprenne des appartements à accès sécurisé pour les expatriés.

Concrètement, les autorités locales à l'origine du projet y voient le moyen de développer grâce à cette plateforme de nouvelles routes commerciales européennes dans la zone économique de la Côte ouest de l'Archipel de Taiwan, avec l'objectif précis d'élargir la profondeur de l'hinterland maritime de celle-ci jusque la zone portuaire règlementée de Fuzhou ainsi que de faire croître le niveau d'investissement et de commerce étranger de cette zone économique.

« Ce projet a été initié il y a environ deux ans par Reibel, mais l'aménagement du site a été décidé il y a plus de vingt ans par le dirigeant chinois Deng Xiao Ping », affirme Giovanni Esposito, le CEO de Reibel.

« La complète adhésion de Messieurs Wangshaozhi (Secrétaire de Changle City), Wangsong (Maire de Changle City) et Yangyue (Secrétaire de Fuzhou), qui s'est concrétisée par l'accord de cession les 17 et 18 mai dernier à Fuzhou, pendant la « 16th Cross Straits Fair for Economic and Trade », constitue réellement un pas essentiel pour l'ouverture vers la globalisation de la Région de Fujian via le port de Fuzhou et l'aéroport de Fuzhou-Changle. Ce projet consacre aussi une opportunité d'implantation inédite pour les entreprises originaires de Belgique et d'Europe qui souhaiteraient mettre le pied directement sur le marché chinois », ajoute-t-il.

« Je tiens à adresser un grand remerciement à tous mes collègues chinois, ainsi qu'aux officiels, avec qui nous avons pu faire évoluer ce projet d'une manière à la fois structurée et très rapide. Les gens que nous avons rencontré à Fuzhou se distinguent par leur chaleur et leur approche très sérieuse des affaires », conclut Giovanni Esposito.



REIBEL™
Global Freight Forwarding & Logistics

Al onze verrichtingen geschieden op basis van de Algemene Belgische Expeditie Voorwaarden 2005, gepubliceerd in de bijlage van het Belgisch Staatsblad d.d. 24-06-05 onder nr. 05090237. De tekst is te vinden op onze website en wordt u gratis toegezonden op eerste verzoek.
Toutes nos opérations se font sur base des Conditions Générales belges d'expédition 2005. Le texte a été publié à l'annexe au Moniteur Belge du 24 juin 2005 sous le n° 05090237 et peut être consulté sur notre site web ou être envoyé gratuitement sur simple demande.



For the Press service, pictures are available in high resolution: <http://we.tl/akrRUdEf0c>



s.a. REIBEL n.v. | t +32 2 421 99 11 | f +32 2 421 99 40
Chaussée de Vilvorde 11 Vilvoordsesteenweg
Bruxelles 1120 Brussel | Belgium | info@reibel.be | www.reibel.be

TVA/BTW BE 0426 767 732 | RPM BRUXELLES RPR BRUSSEL | RCB 467 264 HRB | WC N° 1333.001 LCE
DOUANE MAT 1910 | BNP Paribas Fortis IBAN BE95 2100 3900 4358 . BIC/SWIFT GEBABEBB
ING IBAN BE21 3100 7263 5003 . BIC/SWIFT BBRUBEBB | ISIN N° BE0003829463

Since 1923